



# services PUBLICS

## 14 juin: préparons la riposte!

Suppression des rentes de veuves, attaques au congé maternité, conditions de travail dégradées, initiative pour des soins infirmiers vidée de son contenu: les raisons de descendre dans la rue ce 14 juin 2025 ne manquent pas!

EN PAGE 2

### Soins aux aîné-e-s

**3** POINT FORT – Fournir un accompagnement dans la dignité aux personnes âgées devrait être une priorité sociale. Or, pour des soins de qualité, de bonnes conditions de travail sont indispensables; on est pourtant loin du compte.

### Une loi vaine

**5** SUISSE – Les infirmiers-ères ont été à juste titre applaudis-e-s pour leur dévouement et leur courage pendant la pandémie. Du côté des améliorations concrètes en leur faveur, le Conseil fédéral entend fermement ne rien faire.

### Mal à l'école

**10** INTERVIEW – Confronté à des situations toujours plus complexes, le personnel enseignant vaudois de 1-2P se mobilise pour pouvoir garantir un enseignement de qualité aux enfants dont il a la charge. Entretien.

### Congé maternité attaqué

**11** CAPITAL VS TRAVAIL – Alors que nous fêterons les 20 ans du congé maternité le 1<sup>er</sup> juillet prochain, le Parlement envisage de le raboter, en l'amalgamant au congé paternité. Une attaque qui appelle une réponse à la hauteur.



## L'image de Valdemar Verissimo

17 mai 2025: à Lausanne, en même temps qu'à Zurich, un total de 10 000 travailleurs-euses de la maçonnerie et du génie civil ont défilé dans les rues.

Dans le cadre du renouvellement de leur Convention collective de travail, la fin du temps de déplacement non payé et le paiement de la pause de 9 h font partie de leurs revendications.

## Éditorial

# « Le 14 juin, nous y voilà »

En Suisse, le 14 juin est une date symbolique pour la lutte féministe. Au départ, il y a une date de votation: le 14 juin 1981, le peuple adopte l'article constitutionnel sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Dix ans plus tard, peu de choses ont évolué: les femmes perdent patience et, le 14 juin 1991, elles organisent la première grève des femmes, désormais entrée dans l'histoire du féminisme suisse. Il faudra encore plusieurs années, et nombre de luttes, pour obtenir des avancées: en 1996, la Loi sur l'égalité entre en vigueur; en 1997, la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS augmente de deux ans l'âge de la retraite des femmes, mais instaure en contrepartie le bonus éducatif et le splitting qui permettent une nette hausse des rentes des femmes mariées. Il faudra attendre 2002 pour dépénaliser l'avortement et 2005 pour obtenir un congé maternité. Des pas en avant certes importants, mais obtenus tardivement par rapport aux pays qui nous entourent et en retrait par rapports aux aspirations légitimes des femmes et des personnes de la communauté LGBTQIA+.

Le 14 juin a connu une nouvelle grande journée historique le 14 juin 2019. De-

puis, la Suisse a adopté le mariage pour tou-te-s en 2022 et une nouvelle définition du viol en 2024. Surtout, chaque année, le 14 juin réunit des dizaines de milliers de personnes dans les rues de tout le pays. Ce sera le cas aussi cette année. Car, au-delà des quelques conquêtes nécessaires, mais toujours insuffisantes, et n'en déplaise à ses détracteurs-trices, le féminisme rassemble parce qu'il donne l'espoir d'un autre monde possible, un monde basé sur l'égalité, la solidarité et le respect de nos vies, de nos corps, de notre environnement. Plus encore, face à un

monde qui va mal, le féminisme devient urgence. Urgence face à la montée de l'extrême droite et du fascisme. Urgence face au réarmement et au nationalisme. Urgence surtout face aux massacres et à la famine orchestrée à Gaza pour anéantir le peuple palestinien et détruire l'idée même du droit humanitaire. Urgence encore de voir le Conseil fédéral sortir de son inaction complice, alors que nous sommes le pays dépositaire des Conven-

tions de Genève. Comme cela a été le cas le 8 mars dernier, ces thématiques seront présentes dans les cortèges et rassemblements organisés par les collectifs de la Grève féministe.

Le 14 juin sera aussi l'occasion de dénoncer l'oppression patriarcale qui persiste ici. Car, malgré la libération de la parole, les violences de genre augmentent. Depuis le début de l'année, en Suisse, nous déplorons déjà quinze féminicides. Et on sait que ce n'est que la pointe de l'iceberg des violences machistes. Ici aussi, il y a urgence. Mais, au lieu de s'activer, les au-

torités fédérales et cantonales ont renvoyé encore une fois la mise en œuvre d'un numéro d'appel national unique... pourtant promis depuis 2021. En revanche, le Conseil fédéral est très actif pour multiplier les attaques contre nos retraites: en renversant la logique de la Cour européenne des droits de l'homme, il propose de supprimer la rente de veuve, au lieu de garantir les mêmes droits aux veufs; dans le cadre de la réforme AVS 2030 (voir en page 6),

Élisabeth Baume-Schneider veut réduire les rentes AVS en cas de retraite anticipée, ce qui va pénaliser les petits revenus, dont en majorité les travailleuses; dans le cadre du débat sur le déplafonnement des rentes de couples, le Conseil fédéral envisage la possibilité de supprimer le splitting, ce qui réduirait encore les rentes des femmes. Autre dossier, même logique: la droite, profitant de la brèche ouverte par l'initiative pour le congé familial, veut réduire le congé maternité de quatorze à huit semaines (voir en page 11). Inconcevable. Alors que cette égalité à l'envers qui sert à attaquer nos droits a le vent en poupe, l'égalité qui doit faire progresser les droits et les salaires des travailleuses est à la traîne. Ainsi le personnel soignant souffre de ne pas avoir les moyens de soigner dignement et s'épuise à cause de la pénibilité du travail (voir en page 3). Et les enseignantes vaudoises de 1-2P se mobilisent pour faire reconnaître la complexité croissante de leur métier et le manque criant de moyens (voir en page 10). Des luttes au jour le jour, que ce 14 juin veut aussi mettre en lumière. Parce que l'égalité que nous défendons est celle du progrès pour tout-e-s et partout. ■

**MICHELA BOVOLENTA**  
SECRETARIE CENTRALE  
SSP

**SUISSE . Pour assurer aux personnes âgées et dépendantes des soins de qualité, en EMS ou à domicile, la question des conditions de travail des personnels est centrale. Point de situation avec Vanessa Deroche, militante du SSP dans ce secteur, invitée par la Conférence des retraité-e-s.**

# Pour des soins de qualité

**VANESSA DEROCHE . MEMBRE SSP . RÉGION VAUD  
ERIC ROSET . PHOTO**

Le travail de soins aux personnes âgées est généralement très peu connu et encore moins reconnu, les EMS et les soins à domicile étant à bien des égards des univers cachés, alors qu'ils occupent plus de personnels que les hôpitaux<sup>1</sup>.

**DES BESOINS EN AUGMENTATION.** En 2019, 73 000 personnes travaillaient dans les EMS, en augmentation de 17,4% par rapport à 2012. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans les EMS a diminué. L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) explique cela par «l'augmentation des besoins de soins des personnes en EMS». Dans les soins à domicile, l'augmentation des besoins est encore plus marquée. Si la population âgée de 65 ans et plus a augmenté de 18% entre 2013 et 2022, le nombre de personnes bénéficiant des soins à domicile a lui augmenté de 84%. Ce secteur a donc vu ses effectifs croître fortement, à la fois dans les organisations non lucratives (hausse des heures de soins de 48% de 2013 à 2022), mais aussi et surtout, dans les entreprises privées à but lucratif qui ont vu leurs effectifs et le volume des soins tripler<sup>2</sup>. Ces mêmes entreprises, comme les hôpitaux privés, ont la possibilité de choisir les client-e-s, ce que ne peuvent pas faire les organisations publiques qui se retrouvent à prendre en charge les situations les plus complexes.

**CLASSIFICATION DES PATIENT-E-S.** Tant les EMS que les soins à domicile procèdent à un tri des patient-e-s. Dans les EMS, l'outil s'appelle PLAISIR et classe les résident-e-s sur une échelle de 1 à 12 selon la complexité de la prise en charge. Le mode de financement des EMS conduit les directions à privilégier les cas complexes car ils «rapportent davantage». Pour les soignant-e-s, cela implique de s'occuper de personnes souffrant de maladies complexes, dépendant-e-s, souvent atteint-e-s de démences.

**PÉNIBILITÉS.** Nos horaires de travail, tout d'abord, sont difficiles: horaires coupés, travail 7 jours/7 et 24 heures/24 (avec toutes ses conséquences sur la santé). Sur le plan physique ensuite, lors des mobilisations, les gestes sont éprouvants, malgré les moyens auxiliaires. Dans les soins à domicile, nous intervenons dans des appartements parfois insalubres, exigus ou

peu soignés. Les charges psychologiques sont énormes: nous sommes dans une relation d'aide avec des patient-e-s qui parfois communiquent peu ou pas du tout, des personnes qui ne comprennent plus le sens du soin, ce qui peut provoquer des situations de violences verbales, racistes, voire physiques. Finalement, le contact avec la mort, la souffrance, la solitude est quotidien, éprouvant et non reconnu.

**SOUFFRANCE PARTAGÉE.** Nos conditions sont rendues encore plus pénibles du fait du facteur temps. Tous nos gestes sont strictement minutés, en particulier dans les soins à domicile (10 minutes pour mettre des bas de contention, 40 minutes pour une douche, etc.). Cette pression constante limite fortement l'écoute et représente une source de souffrance pour tou-te-s. Nous ne travaillons pas comme nous avons appris à le faire et cela nous épuise, voire nous conduit à quitter la profession. Les patient-e-s, fragilisé-e-s, souvent confronté-e-s à une grande solitude, sont en attente d'échange et de stabilité relationnelle, ils-elles attendent du lien, mais nous fournissons une prestation.

L'accompagnement des personnes âgées devrait être une priorité sociale. La richesse de notre pays s'est bâtie sur le travail des personnes que nous soignons aujourd'hui. Mais ils-elles sont considéré-e-s comme un poids, une charge financière à alléger. Pour des soins de qualité, de bonnes conditions de travail sont nécessaires. Nous demandons donc une revalorisation salariale, une baisse du temps de travail, une formation continue (en particulier pour les personnes peu qualifiées) et l'introduction d'une retraite anticipée comme celle des métiers masculins pénibles. Plus que tout, nous demandons à avoir du temps à consacrer à ceux-celles que nous accompagnons. La santé ne doit pas être rentable, elle doit être humaine. Salarié-e-s et usagers-ères, c'est ensemble que nous devons construire un véritable service public! Celui dont nous souhaitons également bénéficier demain. ■

<sup>1</sup> En 2019, 56% du personnel de soins et d'accompagnement était actif dans les EMS (39%) et les soins à domicile (17%) contre 45% dans les hôpitaux et cliniques, rapport Obsan 2019. Le rapport 2021 n'a pas encore été mis à jour.

<sup>2</sup> Actualités OFS, Services de soins à domicile: évolution du financement, de 2013 à 2022, Neuchâtel, mai 2024.

## Contexte

### NOTRE MÉTIER EN CHIFFRES

Dans les EMS, 87,2% du personnel est féminin. Le taux d'activité moyen est de 73% car travailler à 100% dans ce métier avec des conditions si pénibles est impossible. En conséquence, nos salaires sont très bas et insuffisants pour vivre. Dans les soins à domicile, le taux d'activité est encore plus bas, avec une moyenne de 61%. Rappelons que nous parlons d'un métier pénible physiquement et psychiquement dans lequel on travaille dehors de manière esseulée. Les niveaux de formation en EMS sont les suivants: parmi le personnel qualifié, 27,8% ont un niveau tertiaire (infirmiers-ères) et 28,6% un niveau secondaire II de type CFC (assistant-e en soins et santé communautaire). Une forte proportion des collègues a suivi sa formation à l'étranger. Le groupe de personnel qui accompagne est constitué de 43,6% de personnes peu formées (AFP ou auxiliaires de santé peu qualifié-e-s). Il est à noter que le niveau secondaire II avec CFC a gagné en importance entre 2012 et 2019 (+5,1%), mais plutôt en substitution au personnel soignant de degré tertiaire (-3,3%). L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) en conclut ainsi que le niveau de qualification est en baisse.

Dans les soins à domicile, le niveau global de formation est légèrement plus élevé puisque, parmi le personnel formé pour des actes de soins et médico-techniques, 43,5% possède un niveau de formation de degré tertiaire et 28,6% de degré secondaire II. Dans le groupe qui accompagne, 22,6% du personnel n'a pas de qualification formelle. Il est à noter que, bien que supérieur au secteur des EMS, le niveau global de formation dans les soins à domicile se situe en deçà de celui du secteur hospitalier.

Toutes les prévisions des autorités font état de besoins en personnel colossaux dans le futur. Ainsi, à l'horizon 2035, entre 22 600 (scénario minimal) et 49 500 personnes supplémentaires seraient nécessaires pour faire face aux besoins. La nécessité de valoriser ce métier essentiel n'en est que plus urgente, sous peine de se trouver en situation de pénurie, dont les personnes âgées et les salarié-e-s seront les premières victimes. ■

## Repérages

### RÉSOLUTION DE LA COMMISSION FÉDÉRATIVE DES RETRAITÉ-E-S

«Pour le lancement d'une campagne du SSP en faveur de soins de longue durée de qualité et garantissant de bonnes conditions de travail»

En lien avec la votation sur la modification de la LAMal-EFAS de novembre dernier, la question du financement du domaine des soins de longue durée, EMS et soins à domicile, a été mise en évidence. Il est à craindre que ce financement se détériore encore davantage, alors qu'il est déjà aujourd'hui très problématique.

En tant que retraité-e-s syndicalistes, nous sommes préoccupé-e-s par l'avenir des soins de longue durée et nous savons que leur qualité est en lien étroit avec les conditions de travail et de salaire du personnel. Nous savons aussi que le coût des soins de longue durée est trop élevé pour une majorité de personnes retraitées et pèse lourdement sur leur budget.

C'est pourquoi, nous voulons lancer une campagne pour exiger un renforcement du financement dans le domaine des soins de longue durée et nous formulons les propositions suivantes:

- Organisation d'une conférence nationale sur le thème des soins de longue durée en 2026, qui pourrait être suivie d'une journée d'action nationale, voire d'une grève dont la forme reste à discuter.

- Élaboration et distribution (flyer et réseaux sociaux) d'une prise de position syndicale sur les soins de longue durée.

- Intervention parlementaire en collaboration avec des élu-e-s engagé-e-s, notamment Katharina Prelicz-Huber et Christian Dandrès.

- Élaboration d'interventions parlementaires types à utiliser dans les parlements cantonaux.

À cet effet, un groupe de travail mixte, avec la participation de membres issu-e-s des deux commissions fédératives des retraité-e-s du SSP, va être mis sur pied. Ce dernier accompagnera également les interventions parlementaires et cherchera à nouer des contacts avec d'autres groupes et organisations intéressées.

Une collaboration avec la Commission fédérative de la santé est aussi discutée, notamment pour organiser la conférence nationale de 2026. ■



## GENÈVE CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT

## BOYCOTT!

Le SSP appelle à un désengagement immédiat de la CPEG de ses obligations israéliennes et des entreprises liées à l'occupation des territoires palestiniens. Lors de l'Assemblée des délégué-e-s de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) le 12 juin 2025, une résolution sera présentée, demandant le désengagement financier immédiat et total de la CPEG des obligations souveraines israéliennes ainsi que de toute entreprise israélienne ou impliquée dans l'occupation et l'exploitation des territoires palestiniens occupés, y compris le Golan syrien.

Cette résolution, initiée par un groupe de délégué-e-s soucieux-ses de la cohérence éthique des investissements de la Caisse, s'appuie sur les propres engagements de la CPEG en matière de durabilité, de respect des droits humains et de conformité au droit international. Les signataires entendent ainsi répondre aux attentes légitimes des assuré-e-s quant à l'utilisation responsable de leurs cotisations de prévoyance.

La CPEG affirme de longue date placer le développement durable et l'investissement responsable au cœur de ses priorités. Elle s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable qui stipule son adhésion aux principes universels du Pacte mondial des Nations Unies et est signataire, depuis mars 2022, des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Ces engagements impliquent une intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement et une attention particulière au respect des droits humains.

Malgré ces engagements, les signataires de la résolution constatent avec préoccupation que la CPEG détenait en 2024 des obligations souveraines de l'État d'Israël pour un montant de 2039004 francs. De plus, la Caisse possède des actions d'entreprises israéliennes et/ou impliquées dans l'occupation et l'exploitation économique des Territoires palestiniens occupés.

Ces investissements sont jugés en contradiction manifeste avec les valeurs défendues par la Caisse, notamment au regard de:

- La qualification d'illégalité de la politique d'occupation par la Cour internationale de Justice (CIJ).
- Le risque de mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) visant le chef de l'État concerné.
- L'inscription des forces armées israéliennes sur une liste des Nations

Unies des parties belligérantes commettant de graves violations.

- La reconnaissance par la CIJ d'un risque de génocide, corroborée par Amnesty International et Human Rights Watch.

- L'avis consultatif de la CIJ demandant aux États tiers de «prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui soutiennent la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé».

Les signataires soulignent que ces obligations juridiques devraient logiquement s'appliquer aux investisseurs institutionnels publics comme la CPEG. Ils-elles rappellent également des précédents de désinvestissement par d'autres fonds de pension (KLP en Norvège, Falkirk en Écosse, USS au Royaume-Uni) et l'action passée de la CIA (ancêtre de la CPEG) contre l'apartheid en Afrique du Sud sous la pression de ses affilié-e-s.

Face à cette situation, les délégué-e-s signataires de la résolution exigent de la CPEG:

1. Un désinvestissement total et sans délai de toutes les obligations souveraines de l'État d'Israël.
2. Un désinvestissement sans délai des actions détenues dans des entreprises israéliennes ou internationales opérant dans les Territoires palestiniens occupés.
3. La redirection des montants désinvestis vers des actifs plus responsables et, à tout le moins, respectueux du droit international.
4. La publication transparente de la liste des actifs concernés et du calendrier du plan de désinvestissement.

Les initiateurs-trices de la résolution estiment que maintenir de tels investissements expose la CPEG à un risque d'image croissant, alors que se multiplient les campagnes internationales de désinvestissement ciblant les liens financiers avec l'occupation israélienne. Ils-elles considèrent qu'investir, même une part minime des avoirs du deuxième pilier dans des entités liées à ces activités, rend des dizaines de milliers d'affilié-e-s complices malgré eux-elles.

Le SSP – Région Genève lance des démarches similaires auprès des caisses publiques en contactant les autres régions romandes du syndicat.

Face au génocide en cours, le verbe boycotter doit se conjuguer au présent, et dans toutes les langues. Y compris dans la langue comptable des caisses de pension, qu'elles soient publiques ou privées! ■

SSP . RÉGION GENÈVE

## GENÈVE TRAVAIL DU DIMANCHE

## SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM!

Le SSP dénonce la décision des autorités genevoises de revoir à nouveau la Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) afin de répondre aux caprices du patronat du commerce de détail et permettre l'ouverture de deux dimanches avant Noël.

Le SSP appelle ses membres à se montrer solidaires du personnel de vente et à signer le référendum lancé par les syndicats de la branche (la feuille de signature est encartée dans ce numéro pour les lecteurs-trices genevois-es).

Le peuple genevois a déjà voté à maintes reprises contre les ouvertures dominicales et a tout récemment encore validé la loi actuelle qui, en droit, permet l'ouverture de ces dimanches mais à condition que les pa-

trons négocient des contreparties dans une Convention collective de travail (CCT) avec les syndicats représentatifs de la branche.

Alors que le mois de décembre est déjà le plus chargé pour les plus de 15000 personnes travaillant dans ce secteur, supprimer l'obligation pour les patrons du commerce de négocier une CCT pour ouvrir les dimanches revient à sacrifier le personnel de vente au nom d'intérêts égoïstes de consommateurs-trices. Et ce serait se leurrer de croire que la libéralisation sans contrepartie des horaires de près de 15000 personnes n'aurait aucun effet boule de neige sur les conditions de travail des autres travailleuses-euses. ■

JOËL VARONE . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE

## FRIBOURG PROTECTION DES MINEUR-E-S

## PÉTITION POUR DES MOYENS SUFFISANTS!

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) manque toujours cruellement de postes de travail suffisants pour assurer un suivi de qualité des enfants dont l'intégrité physique ou psychique est menacée. Les enfants ayant besoin de protection sont les premières victimes de cette situation.

Le personnel en fait également les frais: de nombreux-euses intervenant-e-s de la petite enfance (IPE) quittent le SEJ, épuisé-e-s par la charge de travail.

À l'issue du mouvement de grève qui s'est déroulé en novembre 2023, un accord avait été trouvé avec le Conseil d'État. Ce dernier s'était engagé à respecter «à moyen terme» les normes de la Conférence pour la protection des mineurs et des adultes (COPMA). La COPMA est l'organisme chargé, sur le plan national, de coordonner les actions des cantons et de la Confédération dans le domaine de la protection des mineur-e-s et des adultes; elle édicte des recommandations afin de garantir une prise en charge adéquate des enfants qui ont besoin de protection. La COPMA recommande qu'un-e IPE prenne en charge un maximum de 50 enfants.

Une année et demie après l'accord passé avec le Conseil d'État, le personnel du SEJ et le SSP constatent que sa concrétisation est encore un lointain mirage. À l'heure actuelle, un-e IPE du SEJ travaillant au Service de l'action sociale directe (SASD) prend en charge 76 enfants, soit 50% de plus que les normes COPMA! Non seulement l'atteinte des normes de la COPMA apparaît comme un objectif lointain, mais la situation ne s'est améliorée qu'à la marge depuis la grève de novembre 2023. Le constat reste critique dans les autres secteurs également, notamment au SMA (Secteur des milieux d'accueil) – qui assure le soutien et la surveillance des milieux d'accueil de jour et

des familles d'accueil et adoptives – ou au centre LAVI.

Le personnel du SEJ et le SSP ont rencontré le Conseiller d'État Philippe Demierre en avril 2025, afin de discuter de cette situation et de faire le point sur l'accord passé à l'issue de la grève. Pour la première fois, le Conseiller d'État s'est exprimé sur le délai précis que le gouvernement envisage comme étant le «moyen terme» pour l'atteinte des normes de la COPMA: il s'agit d'un horizon de 10 ans! Le personnel du SEJ et le SSP ont été profondément choqués par un délai aussi long. La protection des enfants est une des tâches essentielles de l'État. Celles-ceux qui sont en souffrance ont le droit d'être assisté-e-s rapidement, sans attendre une durée aussi longue! Leur développement futur en dépend, tout comme le respect de l'égalité des chances.

Comment accepter de sacrifier une génération d'enfants au nom de l'équilibre économique du canton? Quel message le Conseil d'État adresse-t-il aux mineur-e-s dont, aujourd'hui, l'intégrité est menacée? Et au personnel, épuisé, qui s'en occupe? En surcharge constante, découragé-e-s par le manque de perspectives, un nombre important d'IPE démissionne régulièrement du SEJ. Ces départs se font, à nouveau, au détriment des enfants pris en charge et de l'ensemble du service.

Au vu de cette situation, le personnel du SEJ, réuni en Assemblée générale le lundi 12 mai, a décidé de lancer une pétition à l'attention du Conseil d'État. Elle demande que ce dernier octroie les moyens suffisants pour une protection adéquate des enfants d'ici à la fin de l'année 2026. La pétition court jusqu'au 31 août 2025 et peut être signée sur le site du SSP – Région Fribourg: <https://fribourg.ssp-vpod.ch/> ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

## NEUCHÂTEL VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

## NOUVELLES CONDITIONS DE TRAVAIL

Lors de sa séance du mardi 20 mai, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds a accepté le nouveau Règlement général du personnel de l'administration communale (RGPA) qui entrera en vigueur en janvier 2026. Le fruit de trois années de campagne et de négociations avec le Conseil communal est sous toit et la section La Chaux-de-Fonds du SSP en prend acte avec satisfaction: les conditions de travail des employé-e-es de la fonction publique en sont globalement améliorées. Nous relevons également avec bonheur le refus des attaques du groupe PLR sur les retraites. Néanmoins, trois amendements proposés par le groupe POP, soutenus par le SSP, n'ont malheureusement pas été acceptés par le législatif communal. Il s'agissait de:

1. Laisser le choix du médecin-conseil aux deux parties lors de la demande d'un examen médical: un examen médical peut être vécu comme une intrusion assez forte dans l'intimité d'une personne, en particulier lorsque celle-ci est une femme, une personne racisée, en situation de handicap ou issue d'une minorité de genre. Nous soutenons que les employé-e-s de la fonction publique devraient avoir le choix de se faire examiner par une personne en qui ils-elles ont déjà confiance, avec l'accord du Conseil communal.

2. Ajouter un alinéa 5 dans le Statut du personnel à l'article 6 et y insérer la reconnaissance du SSP comme partenaire social, tout comme l'article 9 du règlement d'application: cela aurait simplement concrétisé cette reconnaissance déjà actée par le Conseil communal dans son rapport au Conseil général sur le nouveau RGPA.

3. Ramener la période d'essai d'une année à six mois avec prolongation possible de six mois: lors de son engagement, l'employé-e est actuellement sur la sellette pendant une année complète, avec possibilité de révocation de son contrat de travail avec un délai de congé d'un mois. La réduction de ce délai est une demande qui nous vient du personnel lui-même. Par ailleurs, l'argument selon lequel une année d'essai permet à l'employé-e de prendre le temps de découvrir son poste nous paraît inexact: on peut clairement se faire une idée de son poste de travail en moins de temps. Une année d'essai, c'est une année avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête et les bénéfices de ce délai pour l'employé-e sont pour nous inexistantes! Le rejet de ces propositions démontre, une incompréhension des conditions des travailleuses et travailleurs de la Ville. ■

COMITÉ DE LA SECTION LA CHAUX-DE-FONDS . SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

SUISSE . Le projet de loi destiné à concrétiser l'initiative pour des soins infirmiers forts vient d'être publié par le Conseil fédéral. Chronique d'une coquille vide.

# Une loi vaine

BEATRIZ ROSENDE  
SECRÉTAIRE CENTRALE  
SSP

Le 28 novembre 2021, au cœur d'une énième « vague Covid », l'initiative pour des soins infirmiers forts récoltait 61% de votes favorables. Applaudissements et reconnaissance infinie de la population pour ces personnels soignants restés en première ligne pendant deux longues années. Quatre ans plus tard, comme le stipulait le texte de l'initiative, l'Assemblée fédérale doit adopter des dispositions de loi. Le Conseil fédéral vient de publier – avec une bizarre discrétion médiatique – le projet de loi tant attendu. Autant annoncer la couleur: on ne s'attendait certes pas à des merveilles dans un pays où une immense partie des personnels soignants n'a pas le droit de vote, mais tout de même. Entre l'avant-projet de loi d'août 2024 – qui n'était pas très bon – et le projet de loi de mai 2025, cette loi censée améliorer les conditions de travail a encore perdu des plumes.

**OBJECTIF DE L'INITIATIVE.** L'Association suisse des infirmiers-ères (ASI) constatant un réel manque de reconnaissance des soins infirmiers, décidait, en 2017, de lancer une initiative afin de modifier la Constitution fédérale. Son texte confiait aux autorités fédérales et cantonales la tâche d'édicter des normes pour valoriser l'apport des infirmiers et infirmières dans le système sanitaire. Le SSP a aus-

si décidé de s'embarquer dans ce projet, tout en regrettant le périmètre restreint du personnel concerné par le texte – le corps infirmier – et le flou dans le texte de l'initiative. Nous aurions préféré que tous les personnels permettant aux institutions sanitaires de fonctionner soient englobés dans ce projet.

**PREMIER VOLET.** Le Conseil fédéral a segmenté l'initiative en deux étapes temporelles. La première, considérée comme la plus urgente, visait la formation. Idéophare à mettre en œuvre en 2024: pour pallier la pénurie de personnel, formons davantage. Il faut d'abord rappeler que le niveau des salaires suisses est alléchant, vu de loin, et que le recrutement à l'étranger comble les lacunes dans la formation. Le dernier rapport de l'Observatoire suisse de la santé signale des indicateurs, peu explicites, qui mesurent la différence entre les sorties et les entrées de personnel soignant en Suisse. Pas vraiment utile. Une indication cependant: «Les données de la statistique des hôpitaux et de la statistique des institutions médico-sociales indiquent qu'en 2019, environ 30% des infirmiers diplômés de ces institutions disposaient d'un diplôme étranger<sup>1</sup>». Pour permettre aux hôpitaux, EMS et soins à domicile de fonctionner, il faudrait donc augmenter les effectifs dans

les écoles d'au moins 30%. Le premier volet, qui a pris la forme d'une Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins, s'inscrit dans cette perspective. Concrètement, les cantons, en ordre dispersé et de manière très hétéroclite, ont concocté quelques programmes pour améliorer l'accès à la formation.

**DEUXIÈME VOLET.** L'initiative visait aussi les conditions de travail. Dans le texte, cette exigence est rédigée avec beaucoup de retenue: «la Confédération édicte, dans les limites de ses compétences, des dispositions d'exécution: [...] sur des conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles doivent répondre les personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers». Le Conseil fédéral a décidé de répondre à cette exigence en concoquant la Loi fédérale sur les conditions de travail adaptées aux exigences professionnelles dans le domaine des soins infirmiers (en résumé la LCTSI). Le SSP n'a pas boudé la procédure de consultation précédant l'élaboration de la loi: notre Commission santé a rédigé des propositions, documentées et argumentées, depuis l'été 2023. Nous avons suggéré l'obligation pour tout employeur financé par la LAMal et les cantons de respecter les lois, règlements cantonaux ou Conventions collectives de travail (CCT) déjà en vigueur. Le 21 mai 2025, le Conseil fédéral a publié son projet de loi. Sans entrer ici dans le détail de la trentaine d'articles, voici deux éléments révélateurs. Premièrement: il serait permis, selon la LCTSI, de prévoir dans des CCT des dispositions moins favorables que dans la loi. À quoi sert une loi si ses propres normes peuvent être contournées par CCT? Deuxièmement: la LCTSI suggère que les conditions de travail vont s'améliorer par le biais de CCT, mais dans le dispositif proposé, il n'est fait mention d'aucune obligation de conclure une CCT. Les partenaires sociaux sont simplement encouragés à... discuter. Quant aux autres dispositions, dans les grandes lignes, le Conseil fédéral a copié les dispositions du Code des obligations et de la Loi sur le travail et ajouté un dispositif qui permet au Conseil fédéral d'améliorer la loi, «si nécessaire». Le message est clair: ce n'est pas encore nécessaire. Les personnels peuvent continuer d'attendre sagement.

**MOBILISATION.** Que faire? Se contenter d'une loi inopérante ou se mobiliser pour obtenir des parlementaires qui devront la retravailler des modifications consistantes? ■

<sup>1</sup> Personnel de santé en Suisse – Rapport national 2021, Obsan, Neuchâtel 2021, p. 63.

## Le trait de Vincent

### MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE "POUR DES SOINS INFIRMIERS FORTS"



## Agenda militant

**EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT QU'ÉTRANGER-ÈRE»**  
BRIGUE-GLIS  
Du 2 au 30 juin 2025  
EMS Englischgruss (Englisch-Gruss-Strasse 16)

**JUSTICE ET VÉRITÉ POUR MICHAEL KENECHUKWU EKEMEZIE**  
LAUSANNE

Manifestation, samedi 7 juin, 14 h au parc de Montbenon

**EXPÉRIENCES DES MINEUR-E-S NON ACCOMPAGNÉ-E-S: LES CONDITIONS DE VIE ORDINAIRES DANS LES PAYS D'ACCUEIL**  
NEUCHÂTEL

Du mardi 10 au jeudi 12 juin 2025  
Colloque international  
Auditoire de l'Institut d'ethnologie (rue Saint-Nicolas 4)

**«COUPES BUDGÉTAIRES À LA CONFÉDÉRATION ET AU CANTON»**  
LAUSANNE

Mardi 10 juin, 12 h  
Conférence-discussion avec Léa Ziegler et Raphaël Ramuz du SSP  
Haute École de Santé – Vaud (avenue de Beaumont 21), salle 14

**FILM «LA TRANSFORMATION MERVEILLEUSE DE LA CLASSE OUVRIÈRE EN ÉTRANGER»**  
GENÈVE

Jeudi 12 juin, 18 h 30  
À Fonction: cinéma, Maison des Arts du Grütli (rue du Général-Dufour 16)  
Organisation: Centre de Contact Suisses-immigrés et Metro Boulot Kino  
Entrée libre sur inscription:  
bgremaud@ccsi.ch

**SITUATION À GAZA: QUAND DEVIENT-IL LEGITIME DE S'ENGAGER?**  
LAUSANNE

Lundi 16 juin, 19 h 30  
Conférence-débat organisée par le SSP – Région Vaud avec Joseph Daher  
Maison du Peuple, salle Jean Jaurès (place Chauderon 5)

## Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP  
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

**ÉDITEUR RESPONSABLE**  
SSP-VPOD  
Natascha Wey  
Secrétaire générale  
Case postale 8422  
8036 Zurich  
www.ssp-vpod.ch

**RÉDACTEUR RESPONSABLE**  
Alexandre Martins  
Case postale 1360  
1001 Lausanne  
Tél. 021 340 00 00  
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

**IMPRESSION**  
Atar Roto Presse SA, Genève

Élisabeth Baume-Schneider a présenté le projet nommé « AVS 2030 » qui vise à préparer l'augmentation de l'âge de la retraite. Dans le même temps, le Parlement démantèle les rentes de veuves.

# L'AVS attaquée de toutes parts

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

C'est le 15 mai dernier que le projet AVS 2030 a été présenté par Élisabeth Baume-Schneider et Stéphane Rossini (directeur de l'Office fédéral des assurances sociales jusqu'à la fin du mois de juin) dans une prestation laissant une impression de déjà-vu. Une fois encore, des chiffres alarmistes sur les finances de l'AVS ont été alignés dans le but de convaincre la population que le problème principal de l'AVS serait d'ordre financier (l'AVS a terminé l'année 2024 sur un bénéfice de 5,6 milliards de francs et sa fortune se monte à 55,4 milliards). Sur cette base fallacieuse, le Conseil fédéral a exposé les grands principes qui guident sa prochaine contre-réforme.

**PRÉPARER LE TERRAIN.** La question de l'augmentation de l'âge de la retraite était un objet de spéculation. Évoquant le rejet massif de l'initiative «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne» le 3 mars 2024 (74% de non) qui prévoyait un relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans, le Conseil fédéral y a renoncé, pour cette fois. Bien sûr la droite et les associations patronales s'en scandalisent et poussent des hauts cris.

Cependant, penser que cette attaque est repoussée «grâce» à AVS 2030 serait une grave erreur. En effet, la contre-réforme qui s'annonce (dont les contours plus précis seront en principe mis en consultation cet automne) engage d'ores et déjà les manœuvres pour augmenter l'âge de la retraite de toutes et tous, et cela par plusieurs éléments. Tout d'abord, Élisabeth Baume-Schneider a très clairement exposé l'intention du Conseil fédéral d'approfondir la réflexion, afin de déterminer à quelles conditions une augmentation de l'âge de référence pourrait être envisagée<sup>1</sup>. Une réflexion qui semble par ailleurs déjà bien avancée puisque le gouvernement a déjà indiqué que l'un des buts d'AVS 2030 serait d'inciter la population à travailler au-delà de 65 ans au travers de plusieurs mécanismes. Parmi ces derniers, le Conseil fédéral a cité la suppression de l'âge maximal de 70 ans dans l'AVS, mais aussi le relèvement de la franchise de cotisation (lorsque les rentiers-ères AVS travaillent, ils-elles ne cotisent pas à l'AVS sur les 1400 premiers francs gagnés) ou encore le fait de rendre une retraite anticipée «moins attractive», en clair en diminuant la rente. Il s'agit d'une mesure qui frappera en premier lieu les personnes dans l'obligation de prendre une retraite anticipée parce qu'elles sont usées par leurs conditions de travail pénibles, les mêmes qui touchent les plus bas salaires et qui n'ont pas un deuxième pilier leur garantissant une préretraite.

**DÉGRADATIONS MÉCANIQUES.** Le Conseil fédéral annonce vouloir aussi examiner dans AVS 2030 l'introduction d'un «mécanisme d'intervention en cas de détérioration

de la situation financière de l'AVS et dans le cas où les décisions politiques n'interviendraient pas à temps». Il s'agirait ainsi d'instaurer un automatisme en fonction de l'état des finances de l'AVS, du vrai pain béni pour la droite et sa stratégie des caisses vides consistant à construire des déficits pour imposer des dégradations (l'histoire récente des contre-réformes dans les assurances sociales en témoigne, de la Loi sur le chômage à AVS 21). Le Conseil fédéral propose ici de rendre les détériorations automatiques (le gel des rentes a été cité), sans que le peuple puisse se prononcer.

**OCCULTATION DE L'ESSENTIEL.** Ce projet fait silence sur le fait majeur pourtant mis en évidence par le succès de l'initiative sur la 13<sup>e</sup> rente: le problème de l'AVS n'est pas un problème financier mais réside dans l'insuffisance des rentes versées. La rente moyenne de l'AVS versée en Suisse est de 1915 francs par mois, un montant scandaleusement trop bas, surtout que les rentes du deuxième pilier ne cessent de chuter et sont très inégalitaires en défaveur des femmes (en 2023, la rente médiane des hommes se montait à 2058 francs par mois et celles des femmes à 1198!). Pour les travailleuses et les travailleurs de ce pays, la priorité d'une nouvelle réforme des retraites devrait être de revaloriser les rentes du premier pilier!

**RENTES DE VEUVES.** Le Parlement prend pourtant le chemin inverse puisqu'il discute à l'heure actuelle des rentes de survivant-e-s. En effet, à la suite d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, la Suisse doit appliquer aux veufs et aux veuves qui ont des enfants les mêmes règles et leur accorder une rente pérenne, ce qui est évidemment une bonne chose. Comme toujours, les autorités veulent maintenant appliquer l'égalité à rebours, c'est-à-dire en dégradant les rentes de veuves. Il est ainsi question de supprimer des rentes en cours, ce qui va à coup sûr plonger de nombreuses veuves dans la précarité.

Cette attaque n'est pas isolée puisque, bien que cela n'en soit qu'au stade des discussions, le Conseil fédéral a étudié la possibilité d'introduire une rente indépendante de l'état civil, ce qui implique notamment la suppression du splitting (partage des revenus entre époux-ses). Une telle suppression entraînerait une baisse majeure des rentes des femmes (l'écart de rentes entre hommes et femmes marié-e-s passerait de 3% à 23%).

La bataille des rentes ne s'arrête pas, à la fois pour s'opposer à ces attaques et surtout, pour revendiquer un renforcement du premier pilier, exactement le chemin inverse de celui suivi par nos gouvernant-e-s! ■

<sup>1</sup> Communiqué de presse du Conseil fédéral du 15 mai 2025.

À Genève, comme dans le Jura, un comité s'active autour de la problématique des primes de l'assurance-maladie et de la nécessité de faire exister une alternative à la LAMal.

# Sortir de la LAMal

PAOLO GILARDI . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE

À cet effet, le comité genevois organisait le 27 mai une soirée publique de discussion autour du thème «Pour une réelle assurance santé, quelles alternatives à la LAMal?»

Animée avec beaucoup de professionnalisme par Marc Bretton, journaliste de la *Tribune de Genève*, la discussion a été alimentée par les interventions de Jean Blanchard, du Mouvement populaire des familles, Nathalie Sennac responsable de recherche à Unisanté, Brigitte Rorive, présidente de la Fondation Leenards, et Jennifer Conti du comité de l'Organisation suisse des patients.

**CHAMPIONS DU MONDE!** Partant dans un premier temps du constat selon lequel la LAMAL ne constitue pas un système de santé, mais de financement des soins, les intervenant-e-s ont pointé l'échec plus qu'évident de la pseudo-régulation «par le marché» qui n'a pas empêché les primes maladie d'augmenter, entre 1996 et 2023, de 159%, soit trois à quatre fois plus que le PIB et cinq fois plus que l'indice des prix.

Sur le plan international, cette situation vaut à la Suisse le titre de champion du monde absolu des coûts de la santé par tête d'habitant. Trois éléments, dans l'ordre, expliquent cette explosion des dépenses: l'augmentation des soins hospitaliers ambulatoires – à la charge des assuré-e-s –, la fréquentation des cabinets médicaux et le prix des médicaments. Sans oublier un facteur supplémentaire, la rémunération des dirigeant-e-s des caisses qui, depuis 2017, a augmenté d'environ 20%.

Contrairement à ce que prétend un naratif complaisant, l'allongement de la durée de vie n'a pas d'incidence particulière sur les dépenses de santé, sauf durant la dernière année de vie. Plus étonnant encore, ainsi que l'a démontré Nathalie Sennac, les classes d'âge dont les soins impactent le plus fortement les coûts sont celles comprises entre six et trente-six ans! Et la sociologie d'Unisanté de rappeler que la structure d'âge de la population n'intervient que dans la mesure de 15% dans la formation des coûts alors que, par exemple, le prix des consultations y contribue à raison de 43%.

Quant au personnel soignant, celui-ci n'étant pas partie d'une politique de la santé publique mais soumis aux mesures budgétaires en matière de formation, sa position n'est pas non plus enviable. Ainsi, parallèlement à un manque criant de médecins généralistes – 23000 au total pour l'ensemble du pays –, il faut relever la démission des pouvoirs publics par rapport à la formation du personnel infirmier. Ce qui implique de devoir trouver le personnel nécessaire ailleurs, avec tout ce que cela entraîne – en termes de temps de transport, d'organisation de la vie fa-

miliaire, etc. – et qui pèse sur ce personnel dont la «durée de vie» en institution hospitalière est bloquée à cinq ans depuis longtemps.

**VIVRE SAINEMENT?** Dans un système fondé sur le mythe culpabilisant de «la responsabilité individuelle» en matière de santé – comme si, par exemple, la majorité des gens avaient la possibilité de choisir un environnement, des rythmes de travail ou une alimentation favorables à une bonne santé – cette hausse des dépenses, à laquelle la pratique de la tarification à l'acte n'est de loin pas étrangère, fait des ravages.

De ce fait, le montant des primes, ainsi que la participation aux frais, pousse 25% de la population globale à renoncer aux soins: une personne sur quatre en 2023 en Suisse! Cette proportion évolue en fonction des catégories sociales: 33% des couches sociales les moins favorisées renoncent aux soins. Une personne sur trois!

Les mesures de prévention ne représentent que 1% des dépenses de santé alors que les lobbies s'ingénient à bannir toute mesure de santé publique, telles l'interdiction de la publicité pour le tabac ou les boissons sucrées, ou encore de bonnes conditions de travail ou de logement...

**REPENSER UNE POLITIQUE DE LA SANTÉ.** Au-delà des modalités d'une nouvelle initiative, il s'agit dès lors, de l'avis de l'ensemble des intervenant-e-s, de repenser la politique de la santé. À commencer par l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouveau droit qui, pour le moment, n'y figure pas: le droit à la santé.

Le droit à la santé n'est pas le fondement d'une politique de remboursement des frais – opaques puisque seules les caisses en déterminent le montant –, mais un principe qui doit par la suite déterminer des politiques publiques en mesure de garantir la réalisation de ce droit en termes de prévention d'accès aux soins et aux réseaux de santé.

Vaste programme qui demande, au-delà des «recettes miracle» et des opérations partidaires, un travail en profondeur auprès de la population pour renverser les logiques en cours et contrer le fatalisme ambiant – la prétendue «inéductibilité des hausses» – qui pourrait sembler, au vu de la faible mobilisation pour la soirée genevoise, avoir gagné aussi le milieu syndical.

Pas de quoi toutefois refroidir les ardeurs des militant-e-s présent-e-s bien déterminé-e-s à poursuivre avec celles et ceux qui n'étaient pas là le 27, l'effort tout autant sur le plan local – par une présence capillaire dans les quartiers – que dans la construction d'un front au niveau fédéral pour une sortie du système de la LAMal. ■



**SUISSE .** Dans le cadre des bilatérales III, le Conseil fédéral entend libéraliser le marché de l'électricité, avec pour conséquences la fin de la protection des prix pour les consommateurs-trices et des entraves à la transition énergétique.

# Électricité : la libéralisation sera la catastrophe assurée

Repérage

## MANŒUVRES ANTIDÉMOCRATIQUES

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP  
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Le Conseil fédéral s'est engagé vis-à-vis de la Commission européenne à libéraliser le secteur de l'électricité, au nom de la sécurité de l'approvisionnement. Le doute est permis. D'une part parce que la connexion au réseau européen est déjà garantie par des contrats. D'autre part parce que la libéralisation n'a pas empêché des blackouts en Scandinavie, au Royaume-Uni, en Californie ou en Italie. Ceux-ci sont, au contraire, la conséquence de l'opposition fondamentale entre les intérêts commerciaux des entreprises productrices et la nécessité d'une gestion sûre du réseau.

**LES MÉCANISMES DU MARCHÉ.** De même, dans un secteur dérégulé et ouvert au niveau d'un continent, rien n'empêche un producteur situé en Suisse de privilégier l'étranger. Le marché s'oriente vers la demande la plus solvable. La sécurité de l'approvisionnement pourrait en pâtir et les prix augmenter. Pour inciter le producteur suisse à vendre au consommateur-trice local-e, il faut que les prix augmentent à leur tour. Seul-e-s les actionnaires des entreprises productrices sortent gagnant-e-s de cette dynamique. Comment assurer également le développement de grandes infrastructures sans planifications et financements stables?

Amortir un barrage nécessite des décennies. Quelle entreprise privée va accepter de faire l'investissement? Ceci d'autant plus lorsqu'elle se voit concurrencée par d'autres producteurs de l'électricité via des installations anciennes et déjà amorties ou, pire, par des centrales à charbon. La concurrence est un frein considérable à la transition énergétique.

**PROTECTION ABOLIE.** La libéralisation du marché pour les petit-e-s consommateurs-trices nous soumettrait au risque de la spéculation et autres «aléas» du marché. La volatilité des prix est importante dans ce secteur. Aujourd'hui, les consommateurs-trices sont protégé-e-s par des prix contrôlés. Elles et ils sont épargné-e-s des chocs qu'ont connus les entreprises et certaines collectivités ayant opté pour le marché. Chacun se souvient de la commune de Saint-Prex qui a vu sa facture d'électricité exploser de 1600% en 2022. En réponse à ce risque, le Conseil fédéral explique garantir la possibilité pour un-e petit-e consommateur-trice ayant choisi le marché de faire machine-arrière en cas de coup dur. Mais ce serait alors la communauté des autres consommateurs-trices qui en pâtirait. En effet, pour la part qui n'est pas auto-produite par le service

public, ce dernier doit se fournir sur le marché. Pour obtenir des prix les plus stables et bas possibles, le service public passe des contrats de fournitures sur le long ou le moyen terme. Il doit pour cela connaître bien en amont la quantité d'énergie nécessaire. Si le volume varie fortement en cours de route, c'est l'ensemble des autres consommateurs-trices qui pourraient devoir payer plus cher.

**DES SERVICES ESSENTIELS.** Enfin, l'accord prévoit l'obligation de séparer les activités de production et de distribution. Il en serait fini des services industriels de Genève ou de Lausanne et, plus généralement, des services publics. De grands groupes cherchent à accaparer des domaines indispensables, et donc source de grands profits, au détriment des consommateurs-trices. Soumettre à la spéculation un secteur d'une importance cruciale d'un point de vue social et économique est une erreur.

En France, la libéralisation a entraîné des hausses de tarifs si fortes qu'elles ont plongé dans la précarité de nombreux-euses salarié-e-s et retraité-e-s. Comme ce fut le cas au début du siècle dernier, des personnes souffrent désormais du froid sans être à la rue, tandis que les producteurs engrangent des bénéfices financiers extraordinaires. ■

Le débat sur les paquets d'accords conclus par le Conseil fédéral est mal emmanché. Ce dernier prépare activement le débat public sans toutefois permettre à la population de consulter ces textes. Le Gouvernement a récemment fait un geste en autorisant les parlementaires de l'Assemblée fédérale à lire ces documents. Il n'est toutefois possible de les consulter que dans les locaux du Département fédéral des affaires étrangères. Et cette consultation est soumise au secret de fonction! Cette manière de procéder, très peu démocratique, permet au Conseil fédéral de mener le débat en posant lui-même les enjeux. Il ne s'est pas privé de raccourcir et de passer sous silence les principaux risques. Dans une approche «à la Thatcher», il présente cet accord comme une nécessité résultant d'une «réalité physique et géographique». L'accord serait inéluctable parce que la Suisse est au centre de l'UE. Selon les ainsi nommés Sept sages, sans cet accord, pas de stabilité du réseau qui empêcherait les États voisins de «limiter les capacités frontalières vis-à-vis de la Suisse». Cette affirmation se heurte aux conséquences de cette libéralisation dans les pays voisins.

Le Conseil fédéral, comme nombre de ses homologues en Europe, tente de passer par Bruxelles pour imposer son propre agenda politique. Il le fait malgré le refus réitéré du Parlement et de la société civile qui se sont prononcés à deux reprises, en 2016 et en 2021, contre la libéralisation du secteur. Le Parlement doit empêcher cette manœuvre puisque le Conseil fédéral est déjà passé outre. En cas de refus, il faudra recourir au référendum, il est certain que la population renouvellera son geste de 2002 et refusera à nouveau cette libéralisation. En 2002, le SSP avait joué un rôle moteur pour empêcher cette catastrophe. Cette victoire antérieure lui donne une responsabilité pour les enjeux à venir. ■

## 14 JUIN, PROGRAMMES

## BERNE

## Bienne

12 h-14 h 30 Haus Pour Bienne

Film «J'essaie de faciliter sa respiration» (Oana Popa, 2024: sur le rôle des infirmières migrantes dans les soins de longue durée en Suisse), avec repas de midi et discussion ouverte sur le travail de soin.

Dès 15 h, place du Marché-Neuf: rassemblement, puis départ de la manifestation

17 h-22 h, place Robert-Walser: stands d'information, nourriture &amp; bar. Discours de différents groupes, performance, concert live d'OWNI, DJ-set de krbgrl et Kween K

## FRIBOURG

## Fribourg, place Georgette-Pythonne

13 h: stands, librairie féministe et animation

14 h: prises de parole

14 h 30: départ de la manifestation

After sur la Place Pythonne

## GENÈVE

## Genève, parc des Crottes

Dès 12 h: pic-nic géant et atelier pancartes

15 h: départ de la manifestation, direction le Parc des bastions

## JURA

## Delémont, place Roland-Béguelin

14 h-15 h: atelier pancartes, stands du Collectif féministe Jura et des syndicats

15 h: discours

16 h: départ du cortège

17 h: arrivée du cortège et festivités dans la cour du Château

## NEUCHÂTEL

## La Chaux-de-Fonds

10 h-12 h: stand au marché

14 h: manifestation au départ de la place de la Gare

## VALAIS

## Sion, place de la Planta

Dès 13 h: animations, Food trucks, bar

14 h: prises de parole

16 h: départ du cortège

17 h-23 h: DJ set et concert Garance

## VAUD

## Lausanne, occupation de la place Ste-Françoise

De 15 h à 21 h: avec des dizaines de collectifs, prises de parole, concerts, ateliers. Le programme complet suivra prochainement ([www.ssp-vpod.ch/14-juin-2025](http://www.ssp-vpod.ch/14-juin-2025)).

## Table ronde SSP

La table ronde a eu lieu le 17 mai 2025 à Berne. Quatorze représentant-e-s provenant de Suisse alémanique et de Suisse romande y ont participé, ainsi qu'un représentant de la région du Tessin, Christian Dandrès et Vanessa Kaeser König, représentant la présidence et le comité national, et trois représentant-e-s des secrétariats centraux de Zurich et de Lausanne. La table ronde a été animée par Giorgio Tuti, ancien président du syndicat SEV. La discussion, qui a duré cinq heures, a été traduite simultanément en allemand et en français.

La table ronde a débuté par un bref rappel des événements et des conflits qui ont conduit à sa mise en place. Dans ce cadre, les personnes présentes ont souligné l'importance de la démocratie interne et de la coopération au sein de la fédération ainsi que la large autonomie des régions et des sections. Les discussions ont ensuite porté sur les analyses et les préoccupations relatives aux thèmes suivants:

- différences politiques (syndicales) et culturelles;
- collaboration au sein du SSP et relations mutuelles;
- problèmes structurels et organisationnels de notre syndicat.

La discussion a parfois été émotionnelle, mais toujours respectueuse et avec la participation de toutes et tous. Les courtes pauses café ont aussi été l'occasion d'échanges nourris entre les personnes présentes, au-delà des barrières (linguistiques et autres).

La table ronde a permis d'aborder de nombreux thèmes importants émanant de toutes les régions du pays. Cette discussion sera poursuivie lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 21 juin à Zurich. Pour servir de base au débat, le comité national enverra au préalable une liste des thèmes centraux aux délégué-e-s. De plus, des participant-e-s à la table ronde feront part de leurs impressions.

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Comité national discutera des avis recueillis et élaborera sur cette base une liste de mesures supplémentaires. Ces dernières seront ensuite discutées avec les président-e-s des régions ainsi qu'avec les secrétariats centraux-ales et régionaux-ales. L'objectif est de parvenir le plus rapidement possible à des améliorations de notre collaboration tout en visant des changements à plus long terme.

Pour la task force  
**CHRISTIAN DANDRÈS** . PRÉSIDENT  
**VANESSA KAESER KÖNIG** . VICE-PRÉSIDENTE  
**PHILIPPE MARTIN** . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

## Réunion du Comité national du 16 mai 2025

Lors de cette réunion, qui s'est tenue au Secrétariat central de Zurich, le Comité national a:

- pris acte avec regret de la démission de Xenia Wassihun, secrétaire centrale chargée du secteur social et du dossier de l'égalité, et a réglé la procédure pour son remplacement. Un compte rendu des travaux de la task force a également été présenté;
- approuvé les comptes annuels 2024 de la fédération et de ses institutions non indépendantes, à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s du SSP. Avec un montant de 766 000 francs, le déficit d'exploitation est nettement plus élevé que celui l'année précédente et que celui prévu au budget. Les raisons de cette situation sont à rechercher au niveau du fonds de financement. Elles sont liées, entre autres, au référendum contre le projet EFAS, à des postes dans les régions, qui sont subventionnés par la fédération, et aux cours de formation. Cependant, des produits financiers exceptionnellement élevés compensent ce déficit, débouchant sur un résultat qui atteint presque l'équilibre (-10 000 francs);
- pris connaissance du plan financier pour les années 2026/2027 – pour transmission à l'Assemblée des délégué-e-s du SSP –, tout comme du rapport sur l'assurance-maladie collective 2024;
- approuvé, en tant que conseil de fondation, les comptes annuels 2024 de la fondation SSP pour les vacances, de la fondation de la caisse au décès et de la fondation du fonds d'entraide pour les interprètes;
- accordé à la région Tessin un montant de 14 495 francs pour la campagne en faveur de l'initiative cantonale «Per cure sociosanitaria e prestazioni socioeducative di qualità» et a débloqué, à titre préventif, des fonds du secours de grève pour une éventuelle grève des enseignant-e-s des classes primaires 1P et 2P de la région Vaud;
- passé en revue et discuté l'ensemble des négociations salariales 2024;
- fixé l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s du SSP du 21 juin 2025. Les points prévus concernent les questions financières, l'élection (récemment reportée) d'une nouvelle membre du Comité national, l'élection d'un nouveau membre de la GRPK (Commission de vérification des comptes et de gestion), la présentation d'un compte rendu de la première séance de la table ronde, la communication d'une information concernant la planification de l'engagement d'un-e successeur-e pour la secrétaire générale ainsi que l'adoption d'un message de solidarité à l'attention des syndicats états-unis des services publics dans leur lutte contre Trump;
- pris connaissance de la réception d'une proposition de la région Luftverkehr, qui vise à établir une nouvelle réglementation concernant les relations entre la région et la fédération, en se basant sur l'art. 4bis des statuts («Membres collectifs»). Une commission (composée de Philippe Martin, secrétaire général adjoint, ainsi que des secrétaires centraux Micha Amstad et Christoph Schlatter) est chargée d'élaborer avec la région Luftverkehr une proposition pour la poursuite de la collaboration qui soit dans l'intérêt de la fédération et en accord avec les statuts;
- pris note du rapport sur la Conférence fédérative conjointe Entretien et nettoyage ainsi que Travaux publics, parcs et forêt (qui s'est déroulée le 6 septembre 2024 à Schaffhouse) et a ratifié l'élection des commissions fédératives respectives effectuée à cette occasion.

**CHRISTIAN DANDRÈS** . PRÉSIDENT  
**PHILIPPE MARTIN** . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT



## Plus de moyens pour les classes 1-2P

## Journée d'action et mobilisation

C'EST BIENTÔT

**Lundi 16 juin**  
**2025**

RASSEMBLEMENT DEVANT LE DEF  
 RUE DE LA BARRE 8 À LAUSANNE - À 17H



spv-vd.ch



vaud.ssp-vpod.ch

sud-vd.ch

GENÈVE . « De plus en plus de Genevois tombent dans la précarité. [...] fin 2023, plus de 15 300 personnes par semaine bénéficiaient d'une aide alimentaire, se rapprochant du pic atteint pendant la période du Covid de 15 800 personnes par semaine en juin 2020 », alerte Marc Nobs, directeur de la Fondation Partage, qui collabore avec une cinquantaine d'institutions et offre un appui alimentaire dans 66 lieux à Genève »<sup>1</sup>.



# LA GUERRE DES RICHES CONTRE LES AUTRES

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE  
ERIC ROSET . PHOTO

**BULLETIN DE GUERRE.** De 2013 à 2022, le taux de pauvreté a augmenté de plus de 8% dans la région lémanique.

De 2014 à 2023, le nombre de personnes ayant touché au moins une aide sociale s'est accru de 29% à Genève. En 2022, cela représente 74 400 personnes qui ont touché au moins une fois une prestation et 31 800 personnes vivant de l'aide sociale. Sans compter que 32% des ayants droits aux prestations de l'aide sociale ne la perçoivent pas (Suisse, permis B et C, autres permis qui n'y ont pas droit)! Quant à 2024, c'est « malheureusement une année record en termes de hausse du nombre de dossiers et de personnes prises en charge à l'aide sociale [...], soit une hausse de 10.7% », écrit l'Hospice général qui ne compte pas les sans-papiers, les sans-abris, les mendiant-e-s.

De 2000 à 2024 l'indice des prix à la consommation grimpe de 15.4% tandis que l'indice des primes de l'assurance-maladie de base s'accroît de... 146.5%.

En 2022, le salaire minimum à Genève correspond à 4033 francs – soit à 53% du salaire médian genevois de la même année (7609 francs) –, misère que touchent 13 225 salarié-e-s selon l'Office de la statistique. Or ce dernier ne prend en compte ni les milliers de sans-papiers et ex-sans-papiers légalisé-e-s par Papyrus qui n'osent pas revendiquer car ils-elles pourraient se dévoiler ou perdre leur permis obtenu par Papyrus, ni les actifs-ves requérant-e-s d'asile et autres actifs-ves sortant des radars, ni les jeunes en dumping salarial nommé stage, etc., qui touchent ce salaire minimum ou souvent moins<sup>2</sup>.

En 2012, toujours à Genève, les personnes détenant une fortune de 3 millions de francs et plus représentent 2% des contribuables du canton et détiennent 62% de la fortune totale; dix ans (2012 inclus) plus tard, en 2021, elles représentent toujours 2% des contribuables, mais elles détiennent 70% de la fortune cantonale<sup>3</sup>.

**RENVERSEMENT DE SITUATION.** Comme l'écrit la députée Caroline Marti à un Grand Conseil qui se bouche les oreilles et se bande les yeux, « la population se précarise ». D'une part, du fait des charges fixes des ménages (prime maladie, loyer, alimentation) qui augmentent beaucoup plus vite que leurs revenus (salaire ou rente) à la suite des conséquences sociales de la crise du Covid, de la dérégulation du marché du travail et de la croissance des emplois précaires. D'autre part, du fait du vieillissement de la population et de l'augmentation des enfants et élèves à besoins spécifiques, groupes nécessitant plus de soins et de soutien. Et aussi en raison des nouveaux défis environnementaux<sup>4</sup>, ainsi que de l'accroissement de la population qui implique d'importantes dépenses d'aménagement et de soutien social et sanitaire.

La droite apporte sa réponse en promulguant une vieille législation relookée: à quelques exceptions près, « en cas de budget déficitaire, ce qui est le cas quasiment chaque année quand bien même les comptes s'avèrent très largement excédentaires, l'augmentation des charges est limitée à l'augmentation démographique (soit environ 1%) et l'engagement de personnel à l'État [est] purement et simplement gelé »<sup>5</sup>. Un *personal stop* qui change simplement de nom en devenant « maîtrise des charges » et que les syndicats ont nommé à juste titre « lois corsets ».

**AU BOUT DU LÉMAN, RIEN DE NOUVEAU.** En même temps l'agence Standard & Poor's attribue à Genève la note de référence « à long terme AA+ »<sup>6</sup>. Autrement dit, *prêtez à Genève, installez-vous à Genève, il y a un maximum d'opportunités pour les nanti-e-s*.

L'Institut de hautes études en administration publique (Ideap) vient confirmer cela en nous apprenant que, en 2023, le canton de Genève<sup>7</sup>:

- couvre ses dépenses à 115% (seul Zoug fait plus);
- autofinance ses investissements à 385% (seul Zoug fait plus);
- bien que faisant partie des cinq cantons ayant le plus de dépenses courantes par habitant, il se situe parmi les trois cantons ayant la charge nette d'intérêts (remboursement de la dette) la moins lourde (seuls le Tessin et le Valais font mieux);

■ est au bénéfice du deuxième résultat financier positif du pays (après Zoug qui est « hors graphique »);

■ mais aussi que, vous l'avez probablement déjà compris, il est le pire canton de Suisse en matière de prévisions fiscales et donc budgétaires, puisque les autorités du canton font des prévisions négatives, afin de mener plus confortablement la guerre des riches contre les autres (restrictions budgétaires).

En examinant les comptes consolidés<sup>8</sup> de l'État de Genève de 2000 à 2024, on observe qu'ils présentent les caractéristiques suivantes: la dette financière moyenne par habitant sur la période est extrêmement basse, 24 000 francs. Si l'on considère la dette financière sur le Produit intérieur brut (PIB) du canton, non seulement elle ne s'élève qu'à 21% du PIB en moyenne sur la période, mais elle passe de 26% (9,5 milliards de francs) en 2000 à 15% (10,4 milliards) en 2024. Autrement dit, la dette augmente de 8.7% tandis que le PIB augmente de 57% (et encore... à prix courants).

Bref, les comptes de l'État de Genève sont stablement florissants. Malgré les immenses cadeaux fiscaux régulièrement infligés aux riches qui sont devenus encore plus riches (les pauvres...!).

**DES ATTAQUES EN SÉRIE.** Nous avons calculé le manque à gagner dans les caisses

de l'État provenant des cadeaux fiscaux faits par la droite et les gouvernements successifs aux contribuables les plus riches du canton, du début du XXI<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, entrés en vigueur à douze reprises<sup>9</sup>. Sans prendre en considération les baisses d'impôts mineures ni celles qui, bien qu'antisociales car réduisant la masse fiscale, sont considérées comme étant favorables aux contribuables en général. Nous n'avons pas non plus pris en compte les importantes retombées fiscales qui ont frappé les finances communales.

La question de savoir si ces cadeaux aux nanti-e-s sont légitimes, puisqu'ils ont été offerts avec la caution d'un vote populaire, est importante: il en va du débat sur les mesures antidémocratiques prises démocratiquement, sur le poids de l'idéologie dominante, sur l'incapacité de la gauche rose ou verte de développer une pratique d'opposition non gouvernementale et cohérente, sur la résignation et l'abstention de la majorité des votant-e-s, sur la grande quantité de majeur-e-s sans passeport ni droit de vote, etc.

Nous ne débattons pas ici du problème, pourtant essentiel, de la nature de l'assiette fiscale genevoise (et du pays), provenant en très grande partie d'une économie de pure prédation (matières premières, gestion de fortune, conseil financier ou juridique, horlogerie ou bijouterie de luxe, immobilier de prestige, consommation de luxe, etc.). Vol à grande échelle qui paie en grande partie nos salaires et nos rentes.

Ce manque à gagner fiscal total représenté, de la baisse d'impôts votée en septembre 1999 à celle votée en novembre 2024, une perte cumulée, indexée à l'inflation en respectant les différentes entrées en vigueur, de 17 milliards de francs! À ce stade, bouclons la boucle et relisons le premier paragraphe de cet article, le bulletin de guerre contre les pauvres... ■

OFS, Indice des prix à la consommation, 1914-2024; OFS, Indice des primes de l'assurance-maladie, 1999-2024; « Genève prévoit des amendes pour faire appliquer le salaire minimum », RTS, 19 juin 2021; OCSTAT, Memento statistique du canton de Genève 2024; Mission de la Suisse auprès de l'ONU, Salaire minimum dans le canton de Genève, 15 janvier 2025; Sven Carlström, Genève et le non-recours aux prestations sociales, revue Reiso, 13 janvier 2022.

<sup>3</sup> Administration fédérale des contributions, Statistique de la fortune imposée pour l'ensemble de la Suisse, tableaux pour les années 1969 à 2021.

<sup>4</sup> Rapport de la première minorité de la Commission des finances du Grand conseil, PL12574B et PL 12575-B, Caroline Marti, 5 mars 2024.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Département des finances, Le canton de Genève décroche la note historique de AA+, Communiqué de presse, 16 décembre 2024.

<sup>7</sup> Nils Soguel, Evelyn Munier, Comparaison 2023 des cantons et des communes, Cahiers de l'Ideap, Lausanne, 2024.

<sup>8</sup> Comptes consolidés de l'État de Genève: <https://www.ge.ch/publication?titre=Comptes+de+1%27Etat&type=187&dossier=All&organisation=497>

<sup>9</sup> Synthétiquement, il s'agit de ces douze votations sur 25 ans: IN111 « Réduisons les impôts »; IN110 « Abolition du droit des pauvres sauf pour les jeux d'argent »; IN 110-C Casatax; PL 8642-A, PL 8641-A Successions et donations; PL 10247-A Réforme de l'imposition des entreprises (RIE II); PL 10199-A Bouclier fiscal; PL 10218-A-I Réduction du montant de l'impôt sur le bénéfice; PL 9408-B suppression des restes du droit des pauvres, PL 12006 PL 12007 PL 12009 PL 12013 de mise en œuvre cantonale de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA, cf. BDO, Conseils en lien avec la RFFA, <https://www.bdo.ch/fr-ch/prestations/fiscalite/impots-des-entreprises/rffa>); PL 12773-B, PL 12774-B, PL 13030-A sur l'estimation fiscale de certains immeubles et la baisse de l'impôt sur la fortune; PL 13402-A sur la baisse de l'impôt cantonal et communal sur le revenu.

<sup>1</sup> Aurélie Tonato, « Toujours plus de familles tombent dans la précarité », *Tribune de Genève*, 21 novembre 2023.

<sup>2</sup> Aide sociale et économique par canton, 2014-2023; OFS, Taux de pauvreté des personnes actives occupées, 2012-2022; Hospice général, Rapport 2024, Genève;



**VAUD .** Le 16 juin prochain aura lieu une journée d'action des enseignant-e-s vaudois-es de première et deuxième années primaires (1-2P). Ils-elles se mobilisent pour leurs conditions de travail, et donc pour des conditions d'enseignement dignes pour les enfants. Échange avec Océane Haja et Sandrine.

# « Repenser l'école »

Contexte

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW  
ERIC ROSET . PHOTO

Quels sont les défis principaux que vous rencontrez à l'heure actuelle dans l'exercice de votre métier?

**Sandrine** – J'enseigne depuis 34 ans et en 1-2P depuis 13 ans et j'ai pu constater une évolution importante du métier. Davantage d'enfants arrivent avec des comportements violents ainsi qu'avec des troubles divers. Il s'agit pour nous, après avoir identifié les difficultés, de travailler avec les parents et les spécialistes afin que l'enfant puisse entrer dans son rôle d'écopier et dans les apprentissages en bénéficiant de l'aide dont il a besoin. Pour bénéficier de ces aides, c'est un vrai parcours du combattant. De plus, nous n'avons plus un-e, mais plusieurs élèves avec des besoins spécifiques par classe. Ces prises en charge très chronophages et énergivores se sont ajoutées à nos tâches d'enseignement habituelles, mais notre cahier des charges n'a pas été adapté, malgré l'évolution reconnue de notre métier.

**Océane Haja** – J'ai 28 ans et suis dans ma première année d'enseignement. N'ayant pas connu les conditions d'enseignement passées, je prends le métier tel qu'il est. Je considère que mon métier est une activité sociale dans un monde en constant changement. Il n'empêche que la structure de l'école ne suit pas. Comment repenser l'école (en termes d'effectifs de classes, de ressources, de formation) dans une société qui a évolué?

Qu'en est-il des différents niveaux de collaboration entre intervenant-e-s scolaires?

**Océane Haja** – Durant ma formation, j'ai suivi plusieurs stages et, avec mes formatrices, nous étions deux face à la classe, ce qui change tout. Nous étions en constant contact visuel et pouvions réagir aux diverses situations qui se présentaient. Cela n'est pas comparable avec ce que nous vivons maintenant qui se caractérise par la multiplication d'intervenant-e-s sans

réelle collaboration dans la gestion de la classe.

**Sandrine** – Une des choses que nous demandons est effectivement le co-enseignement qui représenterait un gros avantage en termes de soutien et d'échange. Je collabore avec neuf personnes pour prendre en charge six enfants à besoins spécifiques: trois enseignantes spécialisées qui assurent deux périodes par semaine par élève au bénéfice de mesures renforcées, deux assistantes à l'intégration, une maîtresse de soutien, deux maîtresses de français intensif et ma duettiste. L'accompagnement de ces six enfants représente une charge de communication, et donc une charge mentale, énorme en fonction des besoins et objectifs de chaque élève. Cela s'ajoute évidemment à nos tâches d'enseignement habituelles.

Comment se déroulent les identifications des besoins particuliers à mettre en place et leurs conséquences?

**Océane Haja** – La singularité de la 1-2P est qu'il s'agit de l'entrée dans le système scolaire. Cela sous-entend une, déjà, très grande hétérogénéité, conséquence de multiples facteurs (crèche ou non, ressources, accompagnement familial, etc.). Dans le système 360, il y a le «socle commun»: l'enseignant-e généraliste prépare un enseignement accessible à chaque enfant. Ensuite, apparaissent différentes formes de mesures (ordinaires/renforcées), assignées spécifiquement à un-e enfant. Par ailleurs, ces mesures sont dépendantes d'un diagnostic, ce qui pousse à une forme d'individualisation des difficultés rencontrées à l'école. Ceci entraîne une surcharge des équipes PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) qui effectuent les diagnostics et qui fonctionnent par listes d'attente, menant l'ensemble du système à saturation, avec son cortège de burn-out et de démissions.

**Sandrine** – Dans ma classe, j'évalue avec l'un-e des intervenant-e-s si sa présence

est nécessaire en classe en fonction de la séquence d'enseignement pour l'élève en question (ou s'il est préférable de sortir avec l'enfant pour travailler les objectifs de son programme personnalisé), mais il-elle n'est en classe que trois-quatre périodes par semaine. L'aide à l'intégration est plus présente, mais il-elle s'attache également toujours à un-e élève. Ces prises en charge spécifiques représentent un travail conséquent en termes de contacts réguliers avec les parents et les intervenant-e-s. J'ai choisi ce métier parce que j'aime transmettre, ce qui implique d'avoir du temps pour préparer un enseignement riche, ce que nous n'avons plus à cause des autres tâches que nous devons assumer.

Quelles sont les conséquences sur les enfants?

**Océane Haja** – Dans l'état actuel, l'école romande produit une forme de violence institutionnelle. Les élèves n'évoluent plus dans une structure scolaire à la hauteur des missions de l'École d'aujourd'hui. Ce qui amène les professionnel-le-s à une surcharge presque inévitable. J'aborde à peine la violence physique venant d'un-e enfant, quand tu dois contenir physiquement un-e enfant, pour sa sécurité et pour celles des autres. Ma formation ne m'a pas préparée à gérer ces situations, qui pourtant demandent tant d'attention et de compétences. Il y a aussi l'impact sur les élèves qui sont témoins de ces situations et qui parfois deviennent transparent-e-s parce que pour eux-elles «tout va bien». Cela laisse aussi des traces sur ces élèves qui, dans certains cas, adoptent des comportements similaires pour obtenir notre attention.

**Sandrine** – Pour prendre un exemple, cette année, j'ai un élève qui a obtenu des mesures renforcées et qui se trouve en fait dans ma classe en attente d'une place au sein d'une institution pédagogique spécialisée. Il vient dans ma classe huit périodes par semaine et je trouve cette situation délétère pour lui, pour moi et pour les autres élèves de la classe. ■

## « JE LUTTE PARCE QUE J'AIME MON MÉTIER »

La pétition «Plus de moyens pour les 1-2P» a été remise au Grand Conseil l'année dernière, qu'il a rejetée en mars (67 voix contre, 62 voix pour), quelles sont vos demandes et quelle sera la suite de votre action?

**Sandrine** – Les principaux éléments de notre pétition tiennent à la mise en place du co-enseignement, la baisse des effectifs des classes, l'augmentation des moyens en enseignement spécialisé, aide à l'intégration et PPLS. Elles sont absolument urgentes et nécessitent une dotation financière par élève permettant de réelles améliorations et allant au-delà de la seule adaptation à l'évolution démographique. Ce sont elles que nous allons porter lors de la journée d'action du 16 juin prochain et lors des négociations avec le chef du Département le mardi 17 juin. Si nous ne sommes pas écouté-e-s, la grève sera à l'ordre du jour. D'autres cantons ont mobilisé une aide spécifique pour les 1-2P alors que le canton de Vaud met les pieds au mur et n'accorde que des mesurètes largement insuffisantes. On trouve pourtant des moyens lorsqu'il s'agit de changer le logo de l'Unil! Je lutte parce que j'adore ce métier et qu'il nous faut des moyens pour continuer à l'exercer correctement. Ma fille va entrer à la HEP et j'ai envie qu'elle ait des conditions de travail meilleures qu'à l'heure actuelle.

**Océane Haja** – Au sein de mon établissement, nous allons préparer cette journée à l'occasion d'une mini-assemblée générale, mais l'idée générale sera de nous vêtir de vert et d'échanger avec nos collègues des autres degrés. Je tiens aussi à relever que la pétition ne réclame pas de revalorisation salariale (alors que cela serait justifié vu la complexité croissante de nos tâches). Nous demandons des moyens supplémentaires pour nous permettre d'effectuer notre travail. De même, personne ne remet en question le concept de l'école inclusive, nous nous mobilisons pour avoir un meilleur accompagnement afin de nous permettre d'accomplir cette mission.

Les réactions de certain-e-s politicien-ne-s ont été choquantes et ont démontré à la fois l'absence de considération et l'ignorance absolue de notre réalité. J'ai choisi ce métier parce que je veux mettre les enfants au cœur de mon activité, ce qui est rendu systématiquement difficile. C'est d'ailleurs pour cela que je lutte, car c'est la seule manière qui me permette de rester dans le métier et d'avoir envie de continuer. ■

Carte blanche à  
STEVEN TAMBURINI  
AGISSONS!

## VERS UNE MOBILITÉ EN COMMUN!

En avril 2024, Agissons! a lancé la campagne «Nos Transports Publics», dans le sillage d'une mobilisation collective d'envergure, aux côtés d'actif-trafiC, de l'Association transport et environnement (ATE) et de nombreuses organisations progressistes. Ensemble, dans un large front unitaire, nous avons remporté une victoire historique contre l'extension des autoroutes, rejetée par 52,7% des votant-e-s en novembre dernier. Dans le même esprit, un comité unitaire vaudois a proposé un tarif symbolique de 40 francs par an pour les transports publics régionaux, contournant ainsi l'impasse juridique face aux initiatives cantonales annulées les unes après les autres. Mais, là encore, le projet a été refusé, jugé «anticonstitutionnel».

**PRÉOCCUPATIONS POPULAIRES.** Pendant ce temps, Agissons! poursuivait un travail essentiel: le lien avec la population. Plus de 20 000 conversations ont été menées sur le terrain. Le constat est unanime: «je suis dépendant-e de ma voiture», «je ne peux pas me loger près de mon travail», «les transports sont inaccessibles», «il faut baisser les tarifs!». Voilà ce que nous disent les gens. Une parole ignorée par les autorités comme par les technocrates. En trois décennies, les tarifs des transports publics ont presque doublé, tandis que les coûts liés à la voiture individuelle ont stagné. Aujourd'hui, l'Union des transports publics annonce une hausse de 30% d'ici dix ans. Dans un contexte d'austérité, cette augmentation sera directement répercutée sur les usagers-ères: explosion des prix des billets et abonnements, projets stoppés, infrastructures dégradées et conditions de travail détériorées pour le personnel.

**INITIATIVE FÉDÉRALE.** Face à cela, Agissons! propose de franchir un nouveau cap: une initiative fédérale pour construire un droit à une mobilité libre, équitable et responsable. Elle vise à réécrire l'article 81a de la Constitution, afin de fonder une politique publique ancrée dans la durabilité forte et la justice sociale. Ce serait la gratuité pour les trajets du quotidien – travail, soins, proches, loisirs – et un abonnement à 400 francs par an pour les grandes lignes. Il s'agira aussi d'assurer une desserte cohérente, équitable, de qualité et accessible dans toutes les régions, de soutenir le report de la voiture vers les transports collectifs, de développer un autopartage collectif et de sanctuariser le caractère public et non privatisable des transports.

Pour rendre cela possible, un fonds d'investissement public massif serait créé, géré démocratiquement par les usagers-ères, salarié-e-s et collectivités publiques. Il serait alimenté par des mesures fiscales justes: fin des niches fossiles, contribution des (grandes) entreprises, taxes sur les SUV et véhicules de luxe. Principe simple: plus gros pollueur, plus gros payeur.

Utopique? Non. Nécessaire, réaliste, urgent. Ce que les classes dirigeantes déclarent «irréalisable» est en réalité le seul chemin pour une écologie populaire. Nous sommes la majorité sur laquelle tout repose. C'est notre force politique.

L'initiative est en cours de rédaction et sera lancée au printemps 2026. Elle doit vivre dans les partis, les syndicats, les collectifs, mais surtout entre les mains de toutes celles et ceux qui veulent en faire un commun politique. Un comité citoyen est en formation pour porter ce combat de la récolte à la votation – et au-delà. Car rien ne viendra d'en haut. Pas même cette initiative. C'est à nous d'agir: dans nos lieux de vie, de travail, de formation. Fédérons-nous. Et agissons! ■

Le Congé maternité est un droit arraché de hautes luttes féministes. Aujourd'hui, il est attaqué au nom d'une pseudo égalité.

# Le congé maternité en danger

MICHELA BOVOLenta . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

L'attaque vient de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national, qui a voté le vendredi 23 mai un congé parental de seize semaines, flexible, et qui revient de fait à remettre en cause le congé maternité actuel, puisque ce prétendu congé parental n'est rien d'autre que le congé maternité plus le congé paternité/autre parent, divisé par deux.

**CONGÉ MATERNITÉ RABOTÉ.** Le projet prévoit que le congé maternité fédéral, actuellement d'une durée de quatorze semaines, serait réduit à huit semaines, soit la période d'interdiction de travailler inscrite dans la Loi sur le travail. Les six semaines restantes seraient à partager avec le père ou l'autre parent. Autant dire que cela n'a rien à voir avec un congé parental, mais qu'il s'agit d'une attaque en règle contre le congé maternité. Car cette flexibilisation équivaldrait au mieux à partager la misère, au pire à s'exposer aux pressions patronales pour revenir plus vite au travail en renonçant aux semaines restantes qui seraient, s'il-elle peut les prendre, transférées au père/à l'autre parent ou alors perdues.

**ATTAQUE PRÉVISIBLE.** Cette attaque nous met en colère, d'autant que la bataille pour le congé maternité, qui fêtera ses 20 ans d'existence le 1<sup>er</sup> juillet prochain, a été longue et ardue. Mais l'idée de défaire le congé maternité était dans l'air depuis le lancement de la malheureuse «Initiative pour un congé familial» par une coalition comprenant entre autres les Vert-e-s. La Commission féministe du SSP a été l'une des rares voix qui a osé critiquer cette initiative et alerté sur le danger de ce texte mal ficelé<sup>1</sup>. La crainte que cette initiative ouvre la voie à la remise en cause du congé maternité actuel s'est rapidement concrétisée, prouvant que, malheureusement, nous avions raison. Pour rappel, l'initiative supprime le principe du congé maternité dans la Constitution fédérale et propose un congé parental de trente-six semaines, y compris les seize semaines actuelles (quatorze semaines de congé maternité et deux semaines de congé paternité), à prendre à parts égales par les deux parents, soit dix-huit semaines chacun-e.

**COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ?** L'initiative prône l'amalgame entre congé maternité et congé parental et part du principe sim-

pliste qu'il suffirait d'un même nombre de semaines de congé pour réaliser l'égalité parentale, alors que les mères vivent dans leur corps la grossesse, l'accouchement et le post-partum. Ainsi, l'initiative pour un congé familial a permis de légitimer l'idée de remplacer les actuels congés maternité et paternité/autre parent par un seul congé. Il n'en fallait pas plus pour que la droite s'engouffre dans la brèche ainsi ouverte. La sénatrice PLR Johanna Gapano affirmait clairement, il y a plusieurs mois déjà: «Plus que la durée, c'est la répartition entre les parents qui va être déterminante pour garantir autant que possible l'égalité homme-femme. Je considère qu'on n'ira pas en dessous de la durée actuelle si on veut avoir le soutien populaire, mais c'est une discussion ouverte au Parlement.<sup>2</sup>»

**LIGNE ROUGE.** Cette évolution du dossier était pourtant prévisible depuis longtemps. Dans le cadre de discussions préalables au lancement éventuel d'une initiative populaire, la Commission féministe de l'USS avait posé le maintien des droits acquis actuels, soit les quatorze semaines de congé maternité et les deux semaines de congé paternité, comme une ligne rouge absolue. Tout congé nouveau doit venir renforcer le dispositif en vigueur et non pas le remplacer, voire l'affaiblir. Rappelons systématiquement et avec force que le congé maternité actuel est minimaliste, insuffisant, qu'il avait fallu des décennies de luttes féministes pour l'imposer et que cela s'est fait très tardivement, la Suisse étant le dernier pays d'Europe à avoir instauré un congé maternité en 2005.

**RESPONSABILITÉ VERTE.** Après l'attaque de la droite, les Vert-e-s jouent la stupé et s'insurgent sans voir ou vouloir voir le lien entre le projet de la droite et leur initiative. Lisa Mazzone affirme dans une interview que «le congé maternité est un acquis intouchable» et que «si le Parlement continue dans cette voie, il y aura référendum». C'est bien la moindre des choses que ce parti puisse faire. Pour nous c'est clair: le congé maternité, on s'est battues pour l'avoir, on se battra pour le garder. ■

<sup>1</sup> Voir *Services Publics*, 20 décembre 2024.

<sup>2</sup> *Le Courrier*, 30 janvier 2025.

<sup>3</sup> *24 heures* et la *Tribune de Genève*, 26 mai 2025.

### EFFONDREMENT

C'est ainsi que la Confédération syndicale internationale (CSI) caractérise l'évolution des droits des travailleurs-euses dans le monde. L'indice CSI des droits montre en effet que ces derniers sont en chute libre sur tous les continents. L'Europe et les Amériques enregistrent leur pire résultat depuis que l'indice a été créé en 2014. «L'attaque coordonnée des ultra-riches et de leurs alliés politiques» est justement dénoncée par la CSI. ■

### VIVE LA SOUPLESSE

Le Conseil fédéral a validé la proposition de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national visant à «assouplir les règles relatives au temps de travail et de repos dans le cadre du télétravail». Signification dudit assouplissement: l'augmentation de l'amplitude de la journée de travail passerait à 17 heures à la place de 14, le repos quotidien à 9 heures et non 11 et le travail du dimanche serait autorisé six fois dans l'année à la «propre initiative» des employé-e-s. ■

### ENDETTEMENT

À la suite d'une interpellation de la députée Céline Misiego (POP, Ensemble à gauche), le Conseil d'État vaudois a dû révéler l'ampleur de la progression de l'endettement dans le canton. De 2019 à 2024, le nombre de personnes faisant l'objet de poursuites a augmenté de 10%. Cette situation concerne maintenant un peu moins de 100 000 personnes, soit un adulte sur sept... ■

### CONTRE LES RENVOIS

Face à l'inhumanité des renvois, une nouvelle fois mise en lumière par les événements récents, une quarantaine d'organisations (dont le SSP – Région Vaud) et plus de 130 personnalités vaudoises ont lancé ce mercredi 4 juin un «Appel pour un canton de Vaud qui protège les plus vulnérables et les droits humains», à signer sur <https://sosf.ch/fr/node/468>. ■

### Carton Rouge

À Philippe Nantermod. Lorsque l'élu PLR n'est pas occupé à défendre l'industrie cigarettière et sa liberté de faire du profit au prix de notre santé, il développe des propositions qui sentent encore plus mauvais que le vieux tabac froid. À la suite du blocage d'une autoroute en Valais pendant sept heures par 200 policiers voulant stopper 150 gens du voyage, l'élu envisage de doter les policiers de bulldozers et va jusqu'à demander d'interdire l'entrée des gens du voyage sur le territoire (comme au début du XX<sup>e</sup> siècle, puisqu'en vertu d'une telle interdiction d'entrée les autorités helvétiques refouleront les Tsiganes qui chercheront refuge en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale), cela sur la base de «leur comportement délictueux» (*24 heures*, 15 mai 2025). Pas de doute, la barbarie progresse. ■



La seconde initiative pour des entreprises multinationales responsables a été déposée à Berne le 27 mai dernier avec plus de 287 000 signatures récoltées en un temps record.

# Contre l'impunité

CLAUDE CALAME . DIRECTEUR D'ÉTUDES, EHESS, PARIS, PROF. HON. UNIL  
JONATHAN LIECHTI . PHOTO

Dès le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, les grands groupes actifs à l'international et établis en Suisse sont soumis à un impôt s'élevant au minimum à 15% de leurs bénéfices. Par l'effet d'une initiative lancée par l'OCDE et le G20, approuvée même par les États-Unis, cette imposition homogène est désormais active dans plus de 140 États.

Si elle est assurément bienvenue, cette homogénéisation de l'imposition des multinationales ne s'attaque pas aux pratiques des grands groupes d'entreprises travaillant à l'international. Supports d'une mondialisation fondée sur des exigences purement économiques, les multinationales rapatrient en particulier dans les pays riches du «Nord» les profits de l'extraction et de l'exploitation des matières premières dans les pays des «Suds». Dans un système soumis aux principes marchands du néolibéralisme, cette exploitation d'une «nature» réduite à un ensemble de ressources implique notamment des pratiques de corruption des gouvernements des pays concernés, différents modes de répression à l'égard des populations indigènes dépossédées de leurs terres, l'exploitation de leur force de travail dans des conditions salariales et sanitaires inacceptables, y compris le travail des enfants, sans compter les multiples dégâts environnementaux désormais largement identifiés; il en va non seulement du changement climatique dont les populations des pays du Sud endurent les conséquences délétères alors qu'elles n'en sont pratiquement pas responsables, mais aussi des différentes pollutions entraînées par l'exploitation des ressources énergétiques et minières aux mains des multinationales, dans la seule quête du profit.

**VALE ET LES AUTRES.** Vale International, le géant minier brésilien, premier producteur mondial de minerai de fer est accueilli dans le pays en 2006 et bénéficiait dans le canton de Vaud d'une exonération fiscale qui a exigé l'intervention du Contrôle fédéral des finances. Or on sait par exemple qu'en 2015, Vale s'est ren-

du coupable de la rupture d'un barrage minier dans le Minas Gerais (Brésil). La coulée de boue chargée de déchets miniers a détruit plus de deux cents villages, privant leurs habitants d'eau potable. Autre exemple, spécialiste de l'extraction, du négoce et du courtage des matières premières, Glencore, la multinationale abritée dans le canton de Zoug, a été dénoncée récemment au Ministère public de la Confédération et condamnée pour corruption en République démocratique du Congo.

On ne manquera pas d'évoquer de plus l'issue toute récente du procès auprès de la Cour des affaires pénales de Bellinzone à l'égard de Trapietra, le géant mondial des transactions pétrolières établi en Genève, pour faits de corruption de ses partenaires en Angola. Trapietra a été condamnée à une amende de 150 millions de francs et l'un de ses ex-managers a été condamné, quant à lui, à trente-deux mois de prison, dont douze ferme. Et que dire de Nestlé qui, entre autres, continue à vendre dans les pays les plus pauvres des aliments avec un sucre ajouté interdit en Suisse; Nestlé qui n'est pas encore parvenue à éliminer le travail des enfants dans les plantations de café ou de cacao dont elle transforme et commercialise les produits dans le seul but du profit financier pour ses dirigeant-e-s et ses actionnaires?

Une première initiative populaire entendait inscrire dans la Constitution des mesures «pour que l'économie respecte davantage les droits de l'homme et l'environnement». On connaît le résultat du passage de l'initiative devant le «peuple» fin 2020: acceptée par 50,7% des votant-e-s, elle fut repoussée par une majorité des cantons.

Soutenu par une Karin Keller-Sutter imbuë du dogme néolibéral diffusé par l'université de son canton de résidence, le contre-projet imaginé par la droite est entré en vigueur début 2022 sous la forme d'une simple ordonnance. Prévoyant une convention de diligence – d'ailleurs assortie d'une série de dérogations – elle se limite à édicter des «obligations de diligence raisonnable» qui concernent en

particulier le travail des enfants et l'exploitation des minerais dans les zones de conflit.

**DIRECTIVE EUROPÉENNE.** Or, à la fin 2023, la Commission européenne est parvenue à un accord quant à une directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité. Acceptée par le Parlement européen, puis par le Conseil des ministres de l'UE au printemps 2024, cette directive prévoit le respect des droits humains et des normes environnementales, avec une attention particulière portée à la réduction des émissions nocives pour le climat. Mais elle prévoit surtout l'introduction dans tous les pays de l'UE d'autorités de surveillance. Celles-ci sont susceptibles de réclamer de la part des multinationales dont le siège est établi dans l'UE des dédommagements pour les victimes aussi bien de violations des droits humains que de dommages environnementaux.

**INITIATIVE NÉCESSAIRE.** Raison supplémentaire pour lancer en Suisse une nouvelle initiative. Le nouveau texte prévoit l'inscription dans la Constitution d'un devoir de vigilance de la part des entreprises, cela en matière de droits humains et de protection de l'environnement. Ce devoir implique une responsabilité civile pour les dommages causés par les multinationales établies en Suisse et leurs filiales. Le contrôle de cette responsabilité sera assuré par une entité de surveillance indépendante, susceptible d'infliger des amendes en cas de non-respect.

En cette période de montée en Europe, et singulièrement en Suisse, d'un néolibéralisme autoritaire réalisé dans le cadre d'un capitalisme particulièrement agressif, et en un moment où le Conseil fédéral va jusqu'à envisager une nouvelle diminution de l'aide aux pays dont les ressources et les populations sont exploitées par les multinationales protégées en Suisse, il est temps de poser une limite, certes modeste, aux effets socialement et écologiquement délétères de la domination néocoloniale des pays les plus riches sur les plus pauvres. ■

## LIVRE

# GAZA : UN GÉNOCIDE EN COURS

SERVICES PUBLICS

Spécialiste du Proche-Orient et membre du SSP, Joseph Daher nous fait régulièrement l'amitié de publier des contributions dans *Services Publics*<sup>1</sup>. Il est à l'heure actuelle engagé dans un conflit juridique (et politique) contre l'Université de Lausanne (Unil) autour du «non renouvellement» de son contrat en raison d'un prétexte mineur cachant que le motif très vraisemblable de la répression qu'il subit est le soutien qu'il a apporté au mouvement d'occupation de l'Unil du printemps 2024<sup>2</sup>. Il vient de publier ce printemps un précieux petit livre intitulé *Gaza: un génocide en cours* dans lequel il saisit et met en perspective, sur à peine 160 pages, le sens des événements se déroulant dans la bande de Gaza depuis octobre 2023. Il y développe notamment l'usage de la notion de génocide pour qualifier la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza bien plus que contre le Hamas.

**À LA RACINE.** Soucieux de contextualiser son propos, il revient à la genèse de la constitution de l'État d'Israël tel qu'il existe à l'heure actuelle, c'est-à-dire sa dimension de projet de colonisation de peuplement ségrégationniste (non sans rappeler que le sionisme n'était pas la seule histoire possible et que sa critique n'a dès lors rien à voir avec l'antisémitisme, qui doit être condamné, comme toutes les formes de racisme). Par ailleurs, il souligne que, dès le départ, le projet sioniste a cherché le soutien des puissances impérialistes. Ces deux traits perdurent à l'heure actuelle, puisque la guerre contre le peuple palestinien et le soutien des grandes puissances se retrouvent dans l'horreur présente.

**DIMENSION RÉGIONALE.** L'ouvrage développe également les implications régionales récentes du conflit au Proche-Orient au niveau régional, en mettant en évidence le rôle d'Israël en tant que force de police locale des États-Unis. Par ailleurs, Joseph Daher ne tait pas ses critiques au projet politique du Hamas, en précisant bien qu'elles sont émises du point de vue du soutien à la cause palestinienne. Il montre notamment les impasses de sa stratégie cherchant l'appui des puissances autoritaires régionales, alors que ce sont plutôt parmi les classes populaires régionales opprimées par ces mêmes régimes autoritaires que les Palestiniens trouvent leur plus grande force: «lorsque les Palestiniens se battent, cela déclenche le mouvement régional de libération, et le mouvement régional alimente en retour celui de la Palestine occupée».

**ANTI-IMPÉRIALISME.** Cet élément dialectique se retrouve dans nos États impérialistes, dont les liens étroits (économiques et militaires) avec l'État d'Israël sont à l'origine de la répression qui frappe les mouvements de solidarité avec le peuple palestinien et qui tendent à normaliser les attaques contre les droits démocratiques élémentaires. Ainsi, la lutte pour les droits du peuple palestinien passe par la lutte contre les classes dirigeantes européennes pour qu'elles rompent avec l'État d'Israël et sanctionnent sa guerre génocidaire.

Le livre de Joseph Daher a été achevé à la fin du mois de janvier dernier, donc avant la phase abominable de blocus de l'aide humanitaire qui dépasse encore en horreur celles qui avaient précédées. Face à l'inaction complice de la Suisse, ses conclusions appelant à la (re-)construction de mobilisations anti-impérialistes, internationalistes et antiracistes n'en sont que plus urgentes.

Joseph Daher, *Gaza: un génocide en cours*, Éditions Syllepse, 2025. ■

<sup>1</sup> Son dernier article en date: «Un gouvernement de casse sociale et autoritaire» a été publié dans le numéro de *Services Publics* du 28 mars 2025. Joseph Daher est par ailleurs invité par la région Vaud le 16 juin prochain pour une conférence sur la situation à Gaza (*voir en page 5*).

<sup>2</sup> Voir *Services Publics* du 7 mars et du 17 avril 2025.